



Connaitre ses droits et devoirs vis a vis des ses beaux enfants

Par **loulou95**, le **21/07/2017** à **09:33**

Bonjour,

J'ai refais ma vie depuis 10 ans avec ma nouvelle compagne qui a deux enfants d'un premier mariage, aujourd'hui nous sommes marié nous avons en commun une petite fille née en 2010 mais ces enfants ont grandi 17 et 21 ans. les relations sont parfois très tendu avec son fils de 21 ans qui vie comme un jeune certes mais quand on se lève tout les matins pour aller travailler et que lui se couche parce qu'il a passer la nuit éveiller tout cela pendant un an on Pete un câble.

j'en parle régulièrement a ma femme mais qui cautionne tout est me trouve injuste et donne toujours raison a ces enfants. je vie très mal cette situation jusqu'à penser à la séparation. je me pose la question de savoir qu'elles sont mes droits vis à vis de son fils majeur qui vie au frais de la princesse puisque en plus c'est moi qui paye le loyer et les charges de la maison et vous imaginer que a cette âge la faire des économies d'eau ou d'électricité on connaît pas, et bien sûr qu'elles sont mes devoirs et ses droits a lui.

Bien Cordialement.

Par **amajuris**, le **21/07/2017** à **10:22**

bonjour,

vous n'avez aucun droit ni aucune obligations envers les enfants de votre épouse.

c'est un problème courant dans les familles recomposées et en épousant cette femme, vous saviez que vous devriez vivre avec ses enfants.

si votre épouse pense que ses enfant ont toujours raison et que vous avez toujours tort,

indiquez lui que vous ne supportez plus cette situation et que si elle perdure, vous envisagez une séparation.
salutations